Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 472

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262250

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(28-29 février 1936)

Après un intervalle de deux ans, la Commission d'Education de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâ-teloise, *Pro Juvenitute* et *Pro Familia* hésitaient, nous dit-on, à reprendre les «Journées d'Education» nous dit-on, à reprendre les «Journees d'Education» dont elles sont les organisatrices habituelles. Elles s'y sont finalement décidées, et il convient de les remercier de leur courage, et de les féliciter de leur succès, ce que fit en termes excellents M. A. Börel, chef du Département de l'Instruction publique, en ouvrant la journée officielle. Le titre général des conférences annoncées: Education et Rééducation, répond à la grande préoccupation de la pédagogie moderne. La dégénérescence de l'humanité dont M. Borel tente diverses explications peu banales, impose un poids énorme à la popula-tion saine. Il ne suffit plus de traiter le mal par l'extérieur (aumônes, secours de tout genre), mais par l'intérieur. Pour cela, le pédagogue a besoin de la collaboration du médecin.

C'est à Mue Huguenin qu'incombait le gros effort de ces journées, puisqu'elle prononça deux conférences: le vendredi soir, elle parlait des Enjants moralement abandonnés, tels qu'elle les a vus de près, en travaillant au Service social attaché aux Tribunaux d'enfants de Paris: sujet immense, océan de misère, d'où, afin de ne pas être submergée, Mile Huguenin extrait trois cas typiques; elle les décrit, en fait l'analyse psycho-logique, avec une dextérité, une perspicacité, qui ne laissent rien dans l'ombre, avec une délica-tesse alliée à la plus grande fermeté. Le lende-main, la conférencière présentait un second aspect du problème: Les Tribunaux d'enfants et leur vaéducative. Après un exposé historique et technique, elle s'attache plus spécialement à évo-

Le Mouvement Féministe

à la Librairie Payot

à l'Union d. Femmes

à l'Administration

Rue Et.-Dumont, 22. Genè

Rue du Marché.

n u m é r o

La IXº Journée d'Education à Neuchâtel quer son activité de directrice d'une maison d'observation du Service social, à Paris, son rôle, d'agent de liaison entre parents et tribunaux; puis ses efforts et ceux de ses assistantes, pour rééduquer les déchets d'humanité qui leur sont confiés. Bien entendu, tout le personnel de la maison a été spécialement préparé à cette tâche admirable, mais extrêmement difficile et souvent ingrate; car, en dépit de tout, nombre de ces enfants retournent à l'ignominie dont on a voulu les sauver, deviennent des délinquants, des cricriminels, qu'il faut incarcérer, et «ils expient de toute leur jeunesse les erreurs de leurs pa-rents ». Avec cela, Mi[®] Huguenin n'a pas épuise son sujet. C'est avec impatience que ses auditeurs en attendent la troisième partie: *Le relèvement des jeunes délinquants*, qui fera sous peu l'objet d'une causerie en séance publique de l'Union Féministe.

Une question posée par une auditrice donne à M. Béguin, directeur de l'Ecole normale, et à M. Wasserfallen, président de la Société d'Utilité publique, l'occasion de renseigner l'assistance sur les tribunaux d'enfants, ou ce qui en tient lieu dans le canton de Neuchâtel: l'Autorité tutélieu dans le canton de Neuchâtel: l'Autorité tuté-laire Quant aux «déficients » du même canton, ils sont confiés à la Maison d'éducation de Malvil-liers, fondée par la Société d'Utilité publique, et dont le directeur, M. Calame, va parler précisé-ment. Lui aussi, il se voue à sa tâche tout entier; la chaleur de sa parole en fait foi. Afin de se rendre compte des aptitudes de ses écoliers, il applique la méthode des tests de Binet et Simon, ainsi que celle de Wermeylen, qui consiste à dis-socier l'intelligence en ses diverses fonctions, Il socier l'intelligence en ses diverses fonctions. Il donne en projections des exemples typiques de ses expériences; puis il présente un film montrant le cadre agreste où, entourés des meilleurs soins, ces débiles mentaux ont quelque chance de se développer. Un concours médical lui est

assuré, grâce à la complaisance du Dr. Bersot, qui donne à Malvilliers des consultations médico-pédagogiques. Celles-ci, comme il l'annonce, auront lieu désormais à Neuchâtel, où elles ren-

ront neu desormais a Neuchatet, ou elles ren-dront encore plus de services.

Après ces spécialistes de la rééducation, on en-tendit de M. le prof. Malche (Genève), quelques réflexions sur l'œuvre des éducateurs, sous ce titre: Enfants, tout notre espoir! Modestement, il se dit se dit «un vieux maître d'école ». Un maître, certes. Il a fait le tour de toutes les méthodes; certes. Il a fait le tour de toutes les méthodes; il n'en déprécie aucune, bien au contraire; chacune a, ou a eu, du bon; mais aussi chacune vieillit et passe; et elle ne vaut que si elle répond à la personnalifé du maître, et dans la mesure où il se l'assimile. Dès que le pédagogue se fie automatiquement à l'une d'elles, dès qu'il cesse de se prodiguer, il renonce à la création continue qu'est l'enseignement. Et surtout, on ne peut être un vrai éducteur sans éprouver pour peut être un vrai éducateur sans éprouver pour Penfant un amour instinctif, et sans être porté par un idéal. M. Malche se montre un digne continuateur de Rousseau et de Pestalozzi en affirmant que l'éducateur doit travailler dans la joie, et faire confiance à l'enfant. Cette joie, cette confiance, émanent de lui-même dans une fraîcheur, une intégrité, à rendre jaloux de plus

fraícheur, une integrite, a rendre jaioux de pius jeunes.

Mile M. Evard, qui est toujours l'incomparable animatrice de ces journées, a pu dire avec raison que le travail de réflexion qui en découle se poursuivra longtemps encore.

Dans leur diversité, les conférenciers ont témoigné d'une préparation technique approfondie, mais aussi d'une sensibilité affinée et d'un amour pour l'enfant propres à se communiquer à leurs pour l'enfant propres à se communiquer à leurs auditeurs, ou à se rallumer en eux, si le flam beau vacillait.

Si nous prenons la liberté de poser ici cette question au féministe convaincu qu'est M. Pei-trequin, c'est que nous sommes constamment frappée en constatant combien rarement les défenseurs des droits de la femme tiennent compte aussi de la valeur de son travail, et combien trop souvent le considèrent comme un passetemps de luxe, et elle-même comme une pièce facilement interchangeable sur le marché. Or si la femme possède le même droit au travail

R. Micheli-du-Crest, 14. Gen

Correspondance

Toujours le droit au travail de la femme (à propos du règlement de la Municipalité de Lausanne)

Lausanne, le 25 février 1936

Mademoiselle, Je lis, aujourd'hui seulement, dans le Mouvement Féministe du 15 février, sous le titre Pour le drroit de la femme au travail, un compterendu de M¹⁰ Bonard, dans lequel je suis mis

MIE Bonard écrit que bien qu'en principe respectueux du droit au travail, j'estime que, dans les temps exceptionnels que nous vivons, « on peut prendre des mesures exceptionnelles contre les femmes ».

Ce résumé de mon intervention est non seulement sommaire, mais inexact. Votre commen-taire rédactionnel aggrave encore son inexac-

Voici plusieurs années que je suis membre de l'Association lausannoise pour le Suffrage fémi-nin. Je ne demande pas d'encouragements, je sais qu'ils sont trop rares, mais je désire tout de même qu'on me juge équitablement. Il n'a jamais été question de mesures excep-

Il n'a jamais été question de mesures excep-tionnelles « contre les femmes ». J'ai déclaré, for-mellement, que je ne saurais accepter que, dans le règlement communal sur le personnel, figure une disposition interdisant aux femmes de fonc-tionnaires une occupation lucrative. Des seuls et rares cas exceptionnels où une intervention peut avoir lieu pour 'obtenir une meilleure ré-partition du travail (et cela momentanément), platition du tavair (c. teta importantication de l'exem-ple suivant: « d'un côté une famille, une unité sociale, dont chaque élément occupe une situasociale, dont chaque element occupe une situa-tion avantageuse. Le père de famille dans la misère pourrait parfaitement faire le travail de l'épouse du couple comblé; vous avez le pouvoir et le droit d'opérer une meilleure répartition du travail entre les deux unités sociales, je ne

pas que ce pouvoir et ce droit l'exerciez pour sauver de la misère la famille privée du travail ». Voilà, pour moi, comment se pose la question.

Ce n'est pas, je crois, abandonner d'une façon inquiétante des principes démocratiques esseninquiétante des principes démocratiques essen-tiel, ou faire preuve d'un égoïsme naïf.

Veuillez agréer, Mademoiselle, etc.

Jean PEITREQUIN.

N. D. L. R. - Nous donnons bien volontiers, et d'accord avec notre collaboratrice, satisfuction par cette mise au point à M. Peitrequin, avant tion parteur mes au point a în l'etrequit, apair été d'ailleurs étonnée, puisque nous le savions suffragiste, qu'il se fût prononcé de façon caté-gorique contre l'imprescriptible droit au travail gorique contre l'imprescriptible droit au travail de la femme. Mais nous permettra-t-il de lui dire îci, que nous regrettons qu'il n'ait pas été jusqu'au bout de la pensée qu'il ne peut qu'être la sienne, justement parce qu'il est suffragiste? et qu'il se soit limité à suggérer que la meilleure répartition du travail entre les deux unités sociales, on l'opère, en accordant au père de famille dans la misère le travail de l'épouse du couple comblé (et nous ne sommes pas plus si sûres que lui, que ce travail de l'un»; l'autre puisse l'accomplir « parfailement». Pautre puisse l'accomplir « parfaitement » : voyez-vous par exemple un commis de banque en chômage remplacer ainsi au pied levé une infirmière visiteuse, une maîtresse d'école en-fantine, une auxiliaire d'asile?...) Pourquoi, en effet, cette meilleure répartition du travail doitelle s'opérer aux dépens de la femme seulement? ette soperer aux aepens ae la femme seutement: et pourquoi paratisti naturel que ce soit elle qui renonce à une fonction, à la préparation profes-sionnelle et à l'exercice de laquelle elle a con-sacré peut-être plus de peine et de de temps, plus de cœur et de dévouement peut être aussi que son mari?

que l'homme, elle doit le posséder tout entier, et non pas à moitié seulement.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

La lutte anti-vénérienne.

La Commission d'Hygiène de l'Alliance des So-ciétés féminines suisses, présidée par Mme le Dr. Schultz-Bascho (Berne), a discuté, dans sa séance de février, la question urgente de la lutte anti-vénérienne, et l'efficacité des lois de contrainte vis-à-vis des malades qui interrompent le traite-

Tout en reconnaissant le fait que l'insouciance Tout en reconnaissant le rait que l'insouciance et la négligence de certains malades sont un danger pour la société, et après une étude objective et approfondie des mesures coercitives et des résultats de leur application, là où elles existent, la Commission a estimé qu'il n'était pas dans son rôle de les appuyer. Ces lois, dans la pratique, sont appliquées surtout vis-à-vis des femmes, et aboutissent le plus souvent à une réglementa-tion sanitaire de la prostitution. Il est à craindre

tion sanitaire de la prostitution. Il est à craindre aussi qu'elles ne retardent l'institution des mesures sociales plus coûteuses, mais seules vraiment efficaces, et qui s'imposent malgré les restrictions dues à la situation économique.

La Commission fut unanime à insister sur la nécessaire de créer dans les services de vénériologie des postes d'infirmières visiteuses et sociales, hautement qualifiées et préparées spécialement, au point de vue médical comme à celui de la lutte antivénérienne pour éduquer les malades, sous le contrôle des médecins.

D'autres mesures sociales seront étudiés, de même qu'un plan de propagande éducative, sys-

sous le contrôle des médecins.

D'aitres mesures sociales seront étudiées, de même qu'un plan de propagande éducative, systématique, atteignant les femmes des divers milieux, tâche remise à la Commission de l'Alliance par la Société suisse contre les maladies vénériennes.

riennes.

Avec la collaboration de cette Société, la Commission d'Hygiène a mis au concours une brochure destinée aux jeunes filles et aux femmes.
On en a trouvé l'annonce ici même.

Nous aurons l'occasion de revenir dans ces colonnes sur le travail si important de cette Commission, travail que les Sociétés féminines se doivent de soutenir moralement et effectivement.

Dr. M. S.



GENÈVE. - A l'approche des nouvelles élec-

Genève. — A l'approche des nouvelles élections de tout le corps judiciaire, il était tout indiqué que l'Association pour le Suffrage féminin priat Mue Blanche Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance, de venir l'entretenir du nouveau fonctionnement de cette juridiction. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur quelques législations en matière de délinquence juvénile, Mue Richard entra dans le vif de son sujet: la pratique à Genève. Dans un exposé caltir, plein de compréhension pour la jeunesse, la conférencière développa toutes les phases de xette juridiction spéciale, et combien délicate, de l'instruction faite par le président de la Chambre jusqu'aux débats et la sentence rendue par un collège de trois juges, dont un juriste et président: M. P. Jeanneret, un médecin: M. le Dr. Wyss-Chodat, et une pédagogue: Mue Bl. Richard.

Les modes de sanctions, leur application et les effets produits par elles sur les adolescents firent principalement l'objet d'une discussion nourrie, et l'intérêt suscité dans l'auditoire nombreux prouva à notre première femme-juge en matière pénale de l'enfance combien le public

breux prouva à notre première femme-juge en matière pénale de l'enfance combien le public suivait avec bienveillance et sympathie le travail de rééducation poursuivi par la Chambre pénale de l'enfance.

Il ne reste plus qu'à souhaiter vivement la réélection de Mile Richard à ce poste, qu'elle remplira avec toutes les compétences que nous lui connaissons.¹ K.

 Le corps judicaire genevois tout entier étant soumis à réélection les 4 et 5 avril, les juges de la Chambre pénale de l'enfance bien quélus, il il y a sept mois seulement, tombent déjà sous le coup de cette disposition constitutionnelle. (Réd.).

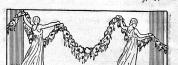
La CHAUN-DE-FONDS. — Le groupe suffragistede la Chaux-de-Fonds a eu le plaisir cet hiver
d'entendre trois conférencières qui ont attiré la
foule des grands jours. Mle Gourd, d'abord, a
enchanté son auditoire par le souffle spirituel et
la documentation soilde et abondante du récit de
son voyage féministe du Danube à la Baltique.
En écho du succès remporté, le directeur de notre
Gymnase vient d'exprimer le désir qu'à son prochain passage chez nous, Mle Gourd vienne parler
aux gymnasiens.

Mme Adèle Schreiber nous a présenté la Turquie
nouvelle avec érudition, éloquence et enthousiasme et a inspiré à ses nombreux auditeurs le plusgrand désir de voir ce pays de toutes les possibilités qui, entraîné par Ataturk, marche à pas
de géant dans les voies nouvelles. Des vues dupays, projetées à l'épidiascope, ont illustré cette
belle conférence que nous recommandons à toutesles ociétés.

les Sociétés.

En marge de causeries, avec projections d'un très grand intérêt, données par Mime Isabelle-Debran dans les deux grands Cercles de notre ville, cette voyageuse infatigable et avertie a parlé à notre groupe suffragiste de ce qu'elle a vu des femmes de l'Extrême-Orient, de leurs coutumes, de Ieur développement ou de leur stagnation, et a su intéresser tout son monde.

I. V.



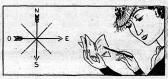
A travers les Sociétés

Soroptimist-Club de Vienne (Autriche).

Soroptimist-Club de Vienne (Autriche).

Le rapport annuel de ce Club relate une considérable activité de conférences et d'études sur les sujets les plus divers intéressant la femme-professionnelle, de visites de jardins ou de maisons de mode, de contributions en travail ou en argent à des institutions créées pour venir en aide aux chômeurs. Comme en d'autres pays, letravail de la femme autrichienne mariée est en danger, et le Soroptimist-Club est intervenu auprès des autorités, protestant et proposant des mesures plus équitables de réduire le chômage. Une initiative particulièrement réussie a été la fondation du Groupe des jeunes, en marge du Soroptimist-Club viennois, et admettant non seu-lement des jeunes filles, mais encore des jeunes hommes.

J. V.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 14 mars:

amedi 14 mars:

Soleure: Hôtel sans alcool du Cerf, 14h. 30:
Séance privée sur convocation du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage;
19 h.: Souper en commun avec les membres de la Section de Soleure de l'A.S.S.F.;
20 h.: Réunion familière: Courts exposés (en allemand): Comment gagner de nouveaux membres? More Vischer-Alioth (Bâle;) Le but et les résultats de nos Cours de vacances:
Mile Grütter (Berne); Avons-nous besoin d'une presse féminier? Mme Studer (Winterthour); Les femmes dans les organisations: de tutelle: Mile Schiltowsky (Berne); La raison d'être et les buts du féminisme: Mme Leuch, présidente centrale.

Mercredi 18 mars:

Mercreal 18 mars:
Genève: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 20 h. 30. Club de rapprochement.
Que lisons-nous 2 par M™e G. Berguer.
Id. Nyon: Groupe suffragiste, 20 h. 15: La situation de la femme en Orient, causerie avecprojections lumineuses par M™e Gourd.

medi 28 mars:

LAUSANNE: 15 h. Ecole Supérieure. Assemblée générale de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

The International Suffrage News (JUS SUFRAGII)

242

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde
(Texte anglais et français)
Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel: 6 sh.
4,50 fr. suisses 190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. I.

Lait en bouteille

pasteurisé

la formule la plus hygiénique

Laiteries Réunies

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE